

CONCERNANT LE SONGE DE MARIE DE L'INCARNATION :

QUESTIONS SANS RÉPONSE

1. L'interprétation des rêves constitue un élément majeur de la théorie psychanalytique (tout particulièrement chez Freud et chez Jung). Les rêves sont alors compris comme les expressions de l'inconscient, un inconscient qui est lui-même marqué par des événements, des vécus qui sont restés plus ou moins cachés à la conscience claire.

Par ailleurs, dans l'histoire des religions (au niveau de l'interprétation religieuse), les rêves (ou les songes) sont compris comme des révélations divines, comme inspirés d'en haut. Ainsi, dans le judaïsme contemporain de Jésus, on distinguait les révélations diurnes (comme l'Annonce faite à Marie, en Luc 1) et les révélations nocturnes (l'Annonce faite à Joseph, en Matthieu 1).

Le contraste entre ces deux types d'interprétation est évident : l'interprétation psychanalytique explique tout par en bas, par l'inconscient, tandis que l'interprétation religieuse procède par en haut, par l'inspiration divine. De ce point de vue religieux, on dira donc que les songes comme celui de Marie de l'Incarnation ne doivent pas être « réduits » à l'inconscient.

Mais ne devrait-on pas aujourd'hui tenter de concilier ces deux approches ? Ne devrait-on pas comprendre la dimension religieuse des rêves (conçus comme révélations) en passant par la théorie psychanalytique de l'inconscient ? Car Dieu, ne se révèle-t-il pas en passant par les processus naturels de la conscience (et de l'inconscient) humaine ?

2. D'après Jung (*Essais d'exploration de l'inconscient*), le rêve est une révélation de l'inconscient, mais une révélation obscure qui a besoin d'interprétation, de structuration, pour autant que les différents éléments du rêve ne sont pas reliés entre eux de façon structurée, logique.

Or il n'en est rien dans ce rêve de Marie de l'Incarnation. Tout y est bien structuré, même s'il reste beaucoup de brouillard et d'incertitude quant à la signification précise de l'appel, de la prémonition. Devrait-on dire alors qu'il s'agit d'un rêve déjà interprété, non pas d'un rêve « à l'état brut » ?

3. Par expérience personnelle, certains (avec lesquels j'ai discuté ces choses) prétendent qu'il y a deux types de rêves. Il y a les rêves « ordinaires », qui correspondent exactement à la théorie de Jung. Mais il y a aussi des rêves « extraordinaires », de grands rêves, qui ne surviennent que rarement au cours de la vie. Ceux-là présentent une structure bien claire et définie.

Ces mêmes personnes prétendent qu'on pourrait alors considérer ces grands rêves comme des « révélations », pour autant qu'ils expriment, non plus tel ou tel contenu de l'inconscient, mais les grandes structures de l'inconscient, en d'autres termes, les « archétypes ».

4. On peut se demander enfin si ce type d'analyse est bien pertinent dans le cas de Marie de l'Incarnation. Est-on justifié d'analyser les rêves d'une autre époque avec les instruments d'analyse d'aujourd'hui ? Ne devrait-on pas plutôt les analyser avec les instruments (la façon de comprendre) de leur époque ? Comme certains préconisent aujourd'hui de jouer la musique baroque sur les instruments de l'époque !

Jean Richard
Séminaire du CÉMI, 24/03/06